



Allocution de Monsieur Youssoufa Mamadou Maiga Président de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites en charge de l'action contre les mines à la 3eme Conférence d'examen de la convention d'OTTAWA sur l'interdiction de mines Anti Personnel.

MAPUTO DU 23 au 27 Juin 2014

Monsieur le Président,

Distingués Participants ;

Monsieur le président,

Permettez-moi de vous adresser mes cordiales salutations pour la responsabilité qui vous est confiée afin de conduire les travaux de cette 3^{eme} Conférence d'examen des Etats parties à la convention sur l'interdiction des mines anti personnel.

Monsieur le président,

Le Niger, mon pays a signé et ratifié en général la plupart des conventions relatives aux questions des armes et celles sur les mines terrestres en particulier. En effet, la convention sur l'interdiction des mines anti personnel a été ratifiée par la République du Niger le 23 mars 1999. Le Niger est également Etat Partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ainsi que ses Protocoles I, II, III et IV.

Monsieur le président,

La République du Niger depuis Février 2007 a connu une situation d'insécurité à la suite d'actions violentes menées par un mouvement armé. Au cours de ces actions, des mines ont été posées, engendrant des difficultés aux déplacements des populations locales et même aux partenaires au développement. Ce conflit a aussi engendré une multitude d'accidents par voie de mines anti-chars.

Mesdames et Messieurs,

En guise de réponse à ces préoccupations, le Niger a élaboré et mis en œuvre avec l'appui du PNUD un plan d'action de lutte antimines pour la période 2009-2013. Ce qui a permis :

- Dans le cadre du déminage: la mise en place d'une cartographie des zones minées de l'Air dans la région d'Agadez. La formation de démineurs et la conduite de plusieurs phases de déminage des mines antichars enfouies lors des différentes années de rebellions. On totalise à ce jour plus de 700km d'axes routiers principaux et secondaires et plusieurs pistes rurales déminés et dépollués. Ce qui a permis la reprise des activités socio économiques sur des axes jadis craints. Cependant, Mr le Président, des efforts ont certes été consentis, mais beaucoup reste à faire car des mines continuent de faire des victimes sur certaines autres pistes, bretelles et endroits non encore traités.
- x - Dans le cadre de la sensibilisation, le Niger, avec l'appui de Handicap international(HI), du PNUD, de l'UNICEF, de l'UE et de la Coopération Suisse(division politique 4), a effectué plusieurs activités de sensibilisation, développé et mis en œuvre en deux phases des projets de prévention d'accidents par Mines (PEPAM). Il a également produit et distribué plusieurs outils de communication sur le danger des mines.

Monsieur le président,

- x - En matière d'assistance aux victimes, le Niger avec l'appui de Handicap International(HI) et de l'Union Européenne(UE) vient de boucler la phase d'un projet de renforcement des capacités et d'assistance aux victimes de mines. Ce projet a permis l'autonomisation de plus de 163 victimes et l'assistance orthopédique de 11 victimes au niveau du CICR. Pour booster les activités d'assistance aux victimes, le Niger vient de mettre en place, en Février 2014 un comité spécifique d'assistance aux victimes composé de la CNCCAI en charge de l'action contre les mines, du Ministère de la

Défense Nationale, du Ministère de la Santé Publique, du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et du Développement Social, du CICR et de Handicap International(HI).

- En matière de plaidoyer, en plus de la ratification de toutes les Conventions sur l'interdiction des mines, la structure que je dirige a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation des décideurs politiques et célébré aussi chaque année sous financement PNUD sur le plan national la journée internationale des Nations Unies sur l'assistance à la lutte antimines.
- En fin, le Niger pour rappel, depuis l'entrée en vigueur de la convention a détruit tout son stock de mines.



Monsieur le président,

Bien que mentionné plus haut, malheureusement, en 2011, suite au changement de la situation sécuritaire après le conflit dans le Nord de mon pays et à la crise libyenne, nous avons diligenté une mission d'évaluation qui a révélé la présence d'un champ de mines anti personnel dans la partie nord de la région d'Agadez, précisément dans le département de Bilma (Dirkou) au poste militaire avancé de Madama.

Monsieur le président,

Suite à cette situation, nous avons procédé à la demande de prolongation pour se débarrasser de ces mines d'ici le 31 Décembre 2015. D'ores et déjà des efforts sont entrepris afin de relever ce défi.

Je puis vous affirmer que, mon pays, le Niger s'est engagé à parachever la dépollution de toutes les zones contaminées par mines anti personnel d'ici à cette date du 31 Décembre 2015.

Monsieur le président,

Comme souhaité lors de la 13eme Assemblée des Etats Parties, nous l'avons dit aux travaux de l'intersessionnelle , nous réaffirmons que les mines découvertes au niveau du poste avancé de reconnaissance de Madama sont de type MI APID 51 et relèvent de l'époque coloniale.

Après plusieurs enquêtes effectuées par les techniciens nigériens, nous confirmons la présence de mines anti personnel à Madama. Nous infirmons par contre la présence de mines anti personnel dans les autres zones soupçonnées minées. Ces zones ne sont en réalité suspectes que de contenir des mines Antichars. C'est le lieu également pour le Niger de dire et rappeler qu'Il n'ya jamais eu usage de mines antipersonnel sur ses routes et pistes. Il s'agit seulement du fait de mines antichars. de

Monsieur le président,

Le Niger, mon pays est résolument déterminé à respecter tous ses engagements. D'ores et déjà, sur appui et fonds propres de l'Etat, la Commission Nationale que je dirige a poursuivi la formation de démineurs, la formation de relais communautaires en vue de la sensibilisation des populations. Elle a aussi formé des agents utilisateurs IMSMA et vient de boucler une étude technique.

A l'heure où je m'adresse à cette auguste assemblée, la Commission Nationale est entrain de rassembler tous les éléments nécessaires pour entamer le déminage de la zone de Madama.

Monsieur le président,

Dans la même lancée, ma structure a officiellement saisi la France par voie diplomatique afin d'avoir certaines informations sur la contamination, plus précisément, le plan de pose, la densité ainsi que la superficie minée.

Monsieur le président,

Nous avons Certes pris l'engagement ferme avec la volonté politique de mon pays, le Niger, de déminer la zone de Madama. Mais il faut admettre à l'évidence que nous sollicitons l'appui des partenaires dans le cadre de l'expertise et de l'acquisition d'engins de déminage mécanique afin de renforcer nos capacités actuelles.

Monsieur le président,

Je suis convaincu, que le Nouveau Plan dit de Maputo qui sera ouvert à notre signature sera sans doute un autre engagement que le Niger ne faillira à accomplir.

Permettez-moi Monsieur le Président avant de terminer mon propos, de lancer une fois de plus un appel aux Partenaires Techniques et Financiers de nous accompagner pour qu'ensemble nous puissions honorer nos engagements pour la mise en œuvre de la convention d'ottawa au Niger, mon pays.

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie de votre aimable attention.